




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-522**

Séance publique du

13 décembre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231213- lmc1249774-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2023
Date de réception : vendredi 15 décembre 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : PRESTATION POUR UNE EXPERTISE SCIENTIFIQUE SOLLICITÉE DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DU CHÂTEAU DE GRÉOUX-LES-BAINS PAR LA COMMUNE DE GRÉOUX-LES-BAINS (ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE) - DÉCISION DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION PAR LA DIRECTION ARCHÉOLOGIE

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Alain PARRA.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PRESTATION POUR UNE EXPERTISE SCIENTIFIQUE SOLLICITÉE DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DU CHÂTEAU DE GRÉOUX-LES-BAINS PAR LA COMMUNE DE GRÉOUX-LES-BAINS (ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE) - DÉCISION DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION PAR LA DIRECTION ARCHÉOLOGIE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Commune de Gréoux-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence) a entrepris, depuis les années 1980, la restauration de son château.

Élevé dans le deuxième quart du XIV^{ème} siècle en englobant le volume d'une église du XII^{ème} siècle, ce complexe seigneurial est le résultat d'un vaste programme de construction attribué à Arnaud de Trian, neveu du pape Jean XXII, qui acquiert la seigneurie de Gréoux, en 1324, des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il appartient à la typologie des châteaux gothiques sur cour qui se distinguent par leurs plans ramassés et géométriques, dominés par le volume de la tour maîtresse.

Le château de Gréoux-les-Bains est, avec celui des princes d'Orange à Uchaux (84), édifié au XIII^{ème} siècle, l'un des plus vastes complexes seigneuriaux villageois de Provence.

Occupé et sans cesse remanié jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, cet édifice complexe est classé au titre des Monuments Historiques le 19 avril 1840.

L'étude historique et architecturale de ce monument a été menée, dans le cadre d'une maîtrise soutenue en 1995, à l'Université de Provence Aix-Marseille I, par Sandrine Claude, aujourd'hui cheffe du service Opérations à la Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-

Provence. Le dossier a été publié *in extenso*, en 2000, dans les Documents d'Archéologie Françaises.

Souhaitant bénéficier de l'expertise de cet agent, la Commune de Gréoux-les-Bains a sollicité, auprès de Madame le Maire d'Aix-en-Provence, de pouvoir l'associer aux réflexions sur les orientations de mise en valeur et de préservation des vestiges du château, dans le cadre du contrôle scientifique des futures restaurations.

Cette demande a reçu l'aval de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de PACA (Conservation Régionale des Monuments Historiques), qui assure le contrôle scientifique et technique de la restauration du château.

Ce suivi s'étalera sur les années 2024-2026, couvrant la phase d'élaboration de l'avant-projet définitif confié à Renzo Wieder, architecte, (1er semestre 2024) et la phase de travaux (fin 2024-2026).

Il consistera en :

- l'examen du dossier d'avant-projet détaillé de l'architecte, évalué à 5 journées/homme ;
- l'examen du dossier de demande d'autorisation de travaux, avant son dépôt à la CRMH, évalué à 5 journées/homme ;
- en la participation à une vingtaine de réunions de chantiers, incluant, le cas échéant, la rédaction d'une note, évaluée à 20 j/homme.

La Commune de Gréoux-les-Bains prend en charge le coût de cet accompagnement pour un montant de **10 187 € HT, soit 12 224 € TTC**, détaillé dans le devis ci-joint.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe de l'accompagnement, par la Direction Archéologie et Muséum, des restaurations du château de Gréoux-les-Bains, au titre du contrôle scientifique pour la Commune de Gréoux-les-Bains ;
- **DIRE** que les recettes relatives à la réalisation de cette étude seront imputées au budget général de la Ville sur la ligne n°10731 pour un montant prévisionnel de **10 187 € HT, soit 12 224 € TTC**.
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

DL.2023-522 - PRESTATION POUR UNE EXPERTISE SCIENTIFIQUE SOLLICITÉE DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DU CHÂTEAU DE GRÉOUX-LES-BAINS PAR LA COMMUNE DE GRÉOUX-LES-BAINS (ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE) - DÉCISION DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION PAR LA DIRECTION ARCHÉOLOGIE-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

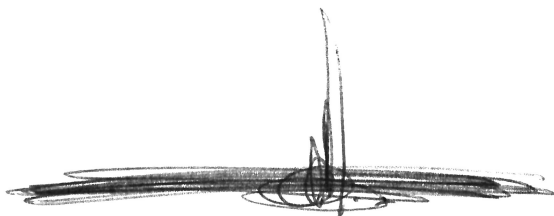
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

A black ink signature consisting of a vertical line that loops into a horizontal stroke with a small circular flourish at the end.

Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO

A blue ink signature consisting of several large, overlapping loops and a long horizontal stroke.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

En cas de dépassement significatif	Nombre jours ouvrés	Montant journalier HT en euros	PRIX HT en euros
Examen du dossier d'avant projet détaillé de l'architecte. Rédaction d'une note.	5	300	1500
Examen du dossier de demande d'autorisation de travaux, avant son dépôt à la CRMH. Rédaction d'une note.	5	300	1500
Participation aux réunions de chantiers, incluant, le cas échéant, la rédaction d'une note, évaluée à 20 j/h.	20	300	6000
DAO-PAO (mise en forme de notes)	3	201	603
Déplacements AR Aix/Gréoux-les-Bains	20 unités	30	584

TOTAL HT	10 187 €
TVA 20 % =	2037 €
TOTAL TTC	12 224 €

